

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

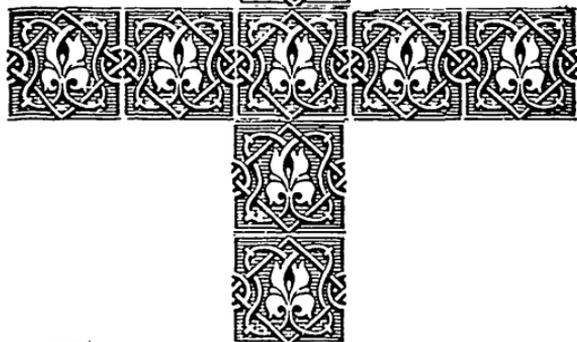
| | | | | | | | | | | | |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 10X | 12X | 14X | 16X | 18X | 20X | 22X | 24X | 26X | 28X | 30X | 32X |
| | | | | | | ✓ | | | | | |

8ème ANNÉE

No. 9

1er SEPTEMBRE

1894



REVUE
DU
TIERS-ORDRE
ET DE LA
TERRE SAINTE

BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LES
FRANCIŒAINS
DE
L'OBSERVANCE
DE
MONTREAL

AVEC L'APPROBATION DU
MINISTRE GENERAL
DE TOUT L'ORDRE DE
ST - FRANÇOIS
ET DE
L'AUTORITE DIOCESAINE



Envoyez \$1.00

PRIX DE

L'ABONNEMENT ANNUEL

Au Gérant



Rue Saint Paul

279

M. M. C. CALARNEAU

Montéal



SOMMAIRE.



Etude sur le Tiers-Ordre de St François, p. 314. — Stations du chemin de la Croix, p. 318. — Question pratique, p. 322. — Un Tertiaire du XIX^{me} siècle, p. 327. — Correspondance de Rome, p. 332. — Connaître Dieu et Jésus-Christ, p. 336. — Chronique franciscaine, p. 339. — Remerciements adressés au bon Frère Didace, p. 347. — Nécrologie, p. 348.

AVIS.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LES POUVOIRS ET LES RENSEIGNEMENTS TOUCHANT LE TIERS-ORDRE, — LE CHEMIN DE LA CROIX PERPÉTUEL, — LE CORDON SÉRAPHIQUE ; DE MÊME AUSSI POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION DE LA *REVUE*, S'ADRESSER AUX PP. FRANCISCAINS, 1222, RUE DORCHESTER, MONTRÉAL.



✎ Nous prions nos abonnés qui ne l'ont pas encore fait d'envoyer au plus tôt leur abonnement à M. C. M. GALARNEAU, 279, rue S. Paul, Montréal. Ils recevront aussitôt la *Vie de St François* donnée comme *Prime* aux abonnés de la *Revue*.

Les Zélateurs et Zélatrices de Montréal et d'ailleurs sont autorisés à percevoir les abonnements pour les verser ensuite entre les mains de M. le Gérant.

Toute personne qui procure 12 abonnements a droit à un numéro de surplus par douzaine.

Les Pères Franciscains de Montréal ne reçoivent pas d'honoraires de messe et *n'autorisent personne à en recevoir pour eux* ; toutes leurs messes sont dites aux intentions de leurs bienfaiteurs.

Chaque *Mercredi*, une messe est dite tout spécialement pour les abonnés de la *Revue*.

Xme ANNEE

1894



1 SEPTEMBRE

No. 9



Revue du Tiers-Ordre
ET DE LA
Terre - Sainte

Etude sur le Tiers-Ordre de S. François

Le Tiers-Ordre de Saint François et la Franc-Maçonnerie.

L'AMOUR DE L'ORDRE SÉRAPHIQUE POUR JÉSUS-CHRIST.

Luther, qui s'efforça de salir les plus belles gloires du catholicisme, n'osa toucher à saint François d'Assise. Devant cette physionomie aussi sympathique que surnaturelle, il se sentit désarmé : François d'Assise trouva grâce aux yeux de Luther.

Ce que Luther a respecté, des incrédules, des rationalistes l'ont chanté ; avec sa poésie divine, avec ses goûts chevaleresques et sa tendresse ineffable pour tout être créé, le séraphique François exerce sur les âmes de tous les siècles une influence étonnante qui se traduit par des merveilles de sainteté et d'amour dans tous les états de la vie. A la ligne du céleste pêcheur, François

d'Assise me paraît être un hameçon divin qui attire les cœurs à la connaissance et à l'amour de Jésus-Christ, fondement de la vie chrétienne.

L'Eglise a appelé François d'Assise, le *Séraphique*. C'est qu'il est un vaste foyer d'amour qui s'est allumé au contact du Cœur de Jésus pour rayonner de toutes parts. Mais s'il rayonne sur ceux qui sont loin, combien mieux ne rayonne-t-il pas sur ceux qui sont près, sur son immense Famille qui doit durer jusqu'à la fin des temps, suivant la promesse formelle de Jésus-Christ. L'histoire est là, du reste, pour dire à tous que la sainteté des fils de ce grand Patriarche, qui ont été placés par l'Eglise sur les autels, est marquée au coin d'une tendresse simple, confiante et naïve pour Jésus-Christ et les âmes.

“L'un des grands besoins de notre époque, a dit le célèbre prédicateur Irlandais, le P. Burke, n'est pas tant la foi que la tendresse et l'amour pour Jésus-Christ.” Or, suivant la parole du saint abbé Lacombe de Chartres : “Les âmes tendres pour Notre-Seigneur sont rares.” Et pourtant, à la haine furibonde qui anime les francs-maçons contre N.-S. Jésus-Christ, nous devons opposer les ardeurs d'un amour communicatif dont la générosité soit l'aliment. Nos traditions de famille, du reste, doivent nous conduire là.

L'Ordre de Saint-François a deux grandes dévotions : la Crèche et le Calvaire. Or, qu'est-ce que la Crèche et le Calvaire sinon l'adoration, l'amour de la pauvreté et de la souffrance opposé à ce confortable et à ce plaisir dont la franc-maçonnerie est le pontife, et, si je puis le dire, le commis-voyageur ? Qu'est-ce que la Crèche et le Calvaire, sinon l'affirmation la plus franche, la plus authentique de la divinité de Jésus-Christ ? Vous, libres penseurs, vous l'appellez adorable quand il subjugué les masses et que devant sa physionomie surhumaine vous vous dites éblouis. Pour moi, il est également adorable et adoré à la Crèche, dans les bras de sa Mère, dans les vagissements de l'enfance et les ignominies du Calvaire. C'est que, pour moi, sa grandeur est en lui-même... Il est Dieu.

On sait comment le séraphique François a introduit dans l'Eglise la dévotion à la Crèche, et comment son Ordre a surtout pour mission de redire au monde le mystère de la Croix, dans l'expression de sa pauvreté, de sa souffrance, de sa sublime simplicité. Voilà pourquoi l'Eglise a confié aux Frères-Mineurs la garde des Lieux-Saints. Depuis six siècles, chaque pouce de

terrain leur a coûté un martyr. N'importe. Ils sont fidèles à leur mission d'annoncer aux âmes Jésus et Jésus crucifié.

L'une des ressources les plus efficaces de cette mission est, sans contredit, le Chemin de la Croix propagé ; et le Chemin de la Croix, on le sait, ce sont les Lieux-Saints transportés auprès de toute âme qui veut se souvenir du Calvaire. Le Chemin de la Croix est bon à tous, il l'est pour la dame du monde qu'il humilie, qu'il mortifie, qu'il confond avec le peuple ; il la préparera aux devoirs austères de la maternité et à la pratique du zèle. Le Chemin de la Croix est la grandeur des petits, la force des faibles, le livre de l'ignorant, la consolation de tous ceux qui souffrent. Tertiaires de Saint François, et vous surtout, pères de famille, chefs d'atelier, hommes du peuple qui devez porter le poids du jour et de la chaleur, ne laissez pas à vos épouses, à vos filles, à vos mères chrétiennes toute la charge de continuer sur le Calvaire du souvenir, la mission consolante des filles de Jérusalem pleurant sur Jésus. Vous serez ainsi une démonstration vivante de la divinité de Jésus-Christ. Non seulement la croix a été prédite, mais encore les larmes qu'elle fait verser et la componction qu'elle réveille partout. Le Chemin de la Croix parcouru en esprit est la réalisation de cette prophétie : *“ Et je répandrai sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem l'esprit de grâce et de prières ; et ils se tourneront vers moi, vers moi qu'ils ont percé ; et ils le pleureront comme on le fait pour un fils unique et on s'apitoiera sur lui comme on s'apitoie sur la mort d'un fils unique. En ce jour-là, on pleurera beaucoup à Jérusalem et la terre pleurera, et les familles se réuniront pour le pleurer. ”* (ZACH., XII, 10-14.)

Il s'est formé de nos jours une société qui a pour but de faire disparaître de partout le nom de Dieu, de la conversation, de la littérature, de toutes les habitudes de la vie. Tertiaires de Saint François, réagissez contre ce mal épouvantable, qui est la haine de l'enfer à son paroxysme, par le culte du Nom de Dieu. Or, le nom propre de Dieu, le nom authentique de Dieu, c'est Jésus. Il était réservé à l'Ordre Séraphique de donner corps à la dévotion à ce Nom divin et de la propager dans l'Eglise en dépit des calomnies et des efforts contraires. Saint Bernardin de Sienne fut le héraut immortel du Nom de Jésus. Chose étonnante ! Sienne qui vit naître saint Bernardin, le chantre incomparable de Jésus et de sa Mère, verra naître un siècle plus tard, Socin, le fondateur de la franc-maçonnerie, qui tira des principes dissolu

vants de Luther la négation de la divinité de la Bible et de Celui dont elle est pleine à chaque page, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Dieu paraît se plaire dans ces contrastes qui sont pour nous un enseignement. Ils nous disent que ce monde est le monde de la lutte et du combat, que le bien et le mal se touchent, que les deux cités se coudoient. A côté de Satan, qui pousse ce cri de révolte : “ *Je n’obéirai pas,* ” il y a toujours Michel et ses anges avec ce cri de ralliement “ *Qui est comme Dieu ?* ”

Unissons-nous à Jésus-Christ par l’invocation assidue de son Nom qui est un exorcisme toujours à notre portée, à cette heure de ténèbres où l’enfer paraît déchaîné sur la terre. Communions souvent : c’est le suprême intérêt de Jésus et de nos âmes. Réparons ainsi les sacrilèges, les scandales, les profanations épouvantables, dégoûtantes, qu’inspire la franc-maçonnerie inspirée de l’enfer. Assistons chaque jour à la Messe ; affirmons que Jésus-Christ est toujours vivant, en venant le chercher chaque jour au saint sacrifice, pour Le répandre ensuite sur toute notre journée. Respectons le prêtre, ayons la dévotion au prêtre, comme l’avait le Séraphique Père qui disait : “ Je veux honorer les prêtres, je veux les craindre et les aimer comme mes maîtres. Et je ne veux point faire attention à leurs péchés, parce que je vois en eux le Fils de Dieu, et qu’en ce monde je ne vois rien de sensible du Fils de Dieu, Très-Haut que son corps sacré et son sang que les prêtres consacrent et qu’eux seuls administrent aux autres.”

Aimons Marie qui nous a donné et conservé Jésus. Rappelons-nous que l’Ordre de St François a soutenu, pour l’honneur de Jésus-Christ, les prérogatives de sa Mère, avec une ardeur qui ne se démentit jamais et une orthodoxie parfaite qu devança de beaucoup la proclamation du dogme. Pour l’honneur de Jésus, vénérons Marie, nous aussi ; unissons-nous à elle pour mieux reproduire en nous la ressemblance de Jésus, pour mieux soutenir le choc des luttes dernières qui attendent les amis de la Croix. Marie est la mère de ceux qui combattent pour son Fils. Or, le sourire et l’assistance d’une mère sur le champ de bataille, que ne saurait attendre le cœur du soldat, seront notre privilège ; ils électriseront notre courage, ils berceront notre agonie. Enfin, récitons notre office de chaque jour en union avec Jésus-Christ, et avec les intentions qui animaient sa prière, au temps de sa vie mortelle et qui l’animent encore, maintenant qu’il est assis à la droite du Père. Au milieu de tous

les blasphèmes et de toutes les négations que répètent en chœur les ennemis de la croix, il nous faudra dire mille fois le jour du fond du cœur : *Vive Jésus !*

FR. PIERRE-BAPTISTE,
Min. Provincial.



STATIONS DU CHEMIN DE LA CROIX

Etude Historique, Topographique, Scripturale. Morale et Archéologique

PREMIÈRE STATION (*fin*)

Lieu de la trahison de Judas. — En sortant du Jardin de Gethsémani, on remarque, à droite, une impasse qui, à la distance de 50 pieds de la porte, se termine par une abside. C'est le lieu où la tradition place la trahison de Judas et l'arrestation de Jésus.

Autrefois, on arrivait en ce lieu par une petite impasse livrant passage à un homme seul, et dans laquelle était planté un morceau de fût de colonne. Mais le nombre des pèlerins augmentant considérablement, le Custode de Terre-Sainte, en 1868, fit élargir ce passage et enfermer l'endroit de la trahison entre deux murs, formant une sorte d'abside dans laquelle fut encadrée la colonne qui l'indiquait auparavant.

Emplacement de la maison d'Anne. — Sur cet emplacement se trouve une église de Religieuses arméniennes schismatiques. Elle consiste en deux oratoires séparés, mais communiquant ensemble du côté de l'Est.

En entrant par la porte extérieure de l'église, on pénètre dans le premier oratoire qui n'a qu'un autel.

Le second oratoire sert proprement d'église. La voûte en est soutenue par des piliers carrés fort simples qui la divisent en trois nefs dont les deux latérales sont très étroites. A l'intérieur, les parois et les piliers sont recouverts de saïence vernissée. Le fond de cet oratoire est occupé par un bel autel sculpté et richement doré. On remarque surtout la grande propreté qui y règne.

C'est dans cet oratoire que se trouve le lieu de l'interrogatoire, à gauche, en entrant. Quoique très petit et pouvant à peine contenir quatre personnes, il a, néanmoins un autel au-dessous duquel se trouve marquée dans le pavé la place qu'occupait Notre-Seigneur.

A l'extérieur de l'église, dans une petite cour du côté Nord, on montre plusieurs petits oliviers que la tradition nous représente comme les rejetons de l'arbre auquel le Sauveur fut lié, pendant qu'on délibérait sur son sort. Tout auprès, on montre quatre pierres qui ont dû appartenir à la maison d'Anne.

Maison de Caïphe. — Le palais du grand-prêtre fut détruit à la prise de Jérusalem; mais les chrétiens n'abandonnèrent jamais ce saint Lieu. Une église, dont la construction est attribuée à Ste Hélène, y fut érigée sous le vocable de St Pierre. Elle fut renversée par Chosroès, puis rebâtie. Après les croisades, elle fut détruite de nouveau. On ignore à quelle date elle fut restaurée et occupée par les Arméniens schismatiques; mais cette occupation eut lieu avant 1483.

Cette église n'a rien de remarquable; elle ne contient qu'un autel. Jusqu'en 1870, les Franciscains avaient le droit d'aller y célébrer solennellement les offices le lundi de la Pentecôte, pendant 24 heures; mais le patriarche arménien les a privés de l'exercice de ce droit depuis cette époque.

C'est dans cette église que se trouve la prison où Notre-Seigneur passa la nuit du jeudi au vendredi-saint. Cette prison se trouve dans la partie Sud de l'abside, du côté de l'épître. Elle a été décorée d'une petite chapelle n'ayant qu'un autel; elle laisse à peine la place pour deux personnes à genoux.

Palais de Ponce-Pilate. — Ce palais se trouvait dans la tour Antonia, tout près du temple. La tour remontait à l'an 121 avant Jésus-Christ; sous la domination romaine, elle servait de résidence au gouverneur et à une garnison de soldats; elle fut renversée par Titus, en l'an 70 de Notre-Seigneur. Il n'en reste plus rien et son emplacement est occupé par une caserne turque.

Dans la cour de cette caserne se trouve l'emplacement du prétoire. Les premiers chrétiens y avaient bâti une église dédiée à la Ste Sophie, c'est-à-dire à la Sagesse éternelle. On ignore l'histoire de cette église dont on voyait encore le chœur, les chapelles latérales et les traces d'anciennes peintures au XIV^e siècle. Au

jourd'hui, on ne peut pénétrer sur cet emplacement que très rarement.

Dans cette caserne encore on rencontre le lieu du couronnement d'épines; il est occupé par une petite mosquée surmontée d'une coupole.

A 150 pieds à l'Est de la porte d'entrée de la caserne, on rencontre à gauche, une petite porte de fer qui donne dans la cour où se trouve l'entrée de l'église de la Flagellation. Dès les premiers siècles, les chrétiens avaient érigé une église sur ce lieu vénérable.

Ce très ancien sanctuaire, ravi tout d'un coup, en 1618, à ses légitimes possesseurs par Moustapha Bec, fils du Pacha de Jérusalem, fut par lui converti en écurie; au-dessus il ajouta des chambres destinées à renfermer le fourrage et l'orge pour ses chevaux. La nouvelle construction à peine terminée s'écroula pendant la nuit sans cause apparente.

Etonné, mais non déconcerté, le jeune prince persista plus que jamais dans son dessein, reconstruisit ses écuries et un soir, y installa ses meilleurs chevaux. Quelle ne fut pas sa stupéfaction d'apprendre, le lendemain à son réveil, que, frappés d'un mal inconnu, tous ses chevaux étaient étendus sans vie sur le sol. De nouveau il installa des chevaux dans son écurie: même résultat. Moustapha consterné assembla les sages de l'Islam et leur demanda la cause d'accidents si étranges. A l'unanimité, ils répondirent que c'était une manifestation de la volonté de Mahomet, attendu que ce lieu, où Jésus avait été flagellé, était devenu un lieu de prières et de vénération pour les chrétiens et que Dieu ne voulait pas qu'on y mît des animaux.

Cette raison convainquit le prince; il abandonna son projet, mais sans rendre aux Franciscains l'église profanée. Complètement délaissée, ne résistant plus sous le poids des siècles, elle croula d'elle-même et demeura ensevelie sous ses propres ruines. Les Frères-Mineurs avaient perdu l'espoir de relever leur cher sanctuaire; un coup de la Providence le leur rendit.

En 1856, Ibrahim-Pacha va à Bethléem et réclame l'hospitalité franciscaine. Le repas servi, le Supérieur demande à Son Excellence si elle veut du vin. " Volontiers, répondit Ibrahim, seulement servez-le-moi dans une amphore pour que mes gens ne s'aperçoivent de rien. " Le Pacha usa si largement de la liqueur

prohibée par le Prophète qu'il s'enivra et s'endormit profondément. A son réveil, tout confus, il demande pardon au Père Gardien du scandale qu'il lui avait donné, et, voulant réparer sa faute, il lui offre de lui accorder tout ce qu'il voudra. Le Gardien, voyant la générosité de son hôte, demanda la restitution du sanctuaire de la Flagellation et l'obtint,

Les largesses de Maximilien, Duc de Bavière, achevèrent ce qu'un bon mouvement avait arraché à un prince musulman, et les travaux de réédification commencèrent. L'église n'offre rien de bien remarquable. On a conservé tout ce que l'on a pu des constructions primitives. L'autel s'élève au lieu même où le Sauveur fut flagellé. Un tronçon de colonne, trouvé sous les ruines de l'ancien sanctuaire, laissé à dessein par les premiers chrétiens, le fit reconnaître. Ceux-ci, en effet, lorsqu'ils étaient contraints d'abandonner un sanctuaire, le marquaient d'un signe afin que leurs descendants pussent, en des temps meilleurs, retrouver aisément le fil de la tradition. Nous rencontrerons plusieurs stations marquées ainsi.

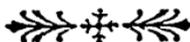
Palais d'Hérode. — Ce palais a été démoli et remplacé par plusieurs maisons appartenant à des particuliers. On avait construit une église sur cet emplacement; mais il n'en reste plus rien depuis bien longtemps.

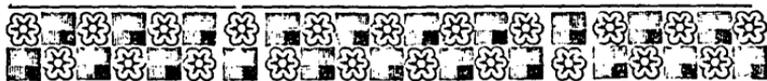
Arc de l'Ecce Homo. — D'après une tradition qui remonte au moins au XV^e siècle, c'est du haut de cet arc que Pilate montra le Sauveur au peuple, après la flagellation. Cet arc est encore en entier et devait être relié au prétoire par une galerie supérieure. L'arcade extérieure est surmonté d'une petite mosquée. Le pied droit du bord de l'arc se trouve enchâssé dans l'église de l'Ecce Homo qui appartient aux Dames de Sion. Au-dessus de l'archivolte, on voit contre deux pierres quadrangulaires sur l'une desquelles se tenait Jésus et sur l'autre Pilate. Elles ont été fixées à cette hauteur pour qu'on ne les foulât pas aux pieds.

En creusant les fondations du couvent des Dames de Sion, on a mis à découvert le Lithostrotos, dont les grandes dalles ont été recueillies pour servir de pierres d'autel.

(A suivre.)

FR. DÉSIRÉ, *M. Obs.*





QUESTION PRATIQUE

LE LUXE.

III

J'ARRIVE à un point de vue qui a sa grande importance et que je ne saurais manquer de traiter pour compléter mon étude. En traitant un semblable sujet, je n'ai pas le droit de rester exclusivement sur le terrain religieux ; il me faut de plus entrer sur le terrain social. Et en cela, personne ne saurait m'accuser de sortir de mes attributions comme traitant une question en dehors de ma compétence.

Je me rappelle que les Franciscains ont toujours été les amis du peuple, et, si leur Règle leur interdit le commerce et les richesses, ils ont toujours su travailler au bien-être même matériel de leurs concitoyens. Je ne rappellerai que les monts-de-piété fondés par les Franciscains, les nombreuses corporations d'ouvriers issues du Tiers-Ordre, la guerre à outrance contre le monopole des juifs dans les siècles passés, et de nos jours, les associations économiques dans les usines et les cercles catholiques, les banques du peuple propagées en France surtout par les enfants de St François.

Je ne dirai pas une nouveauté en prétendant que le luxe est une plaie du Canada; tous les journaux, tous les économistes du pays ne cessent de le répéter.

Il est incontestable que le luxe, surtout à cause de la versatilité de la mode, entraîne de grandes dépenses. Puis, une fois entré dans cette voie, on ne peut plus s'arrêter. Comment faire face à ces dépenses, dans un pays et dans un temps où tout le monde se plaint de la pauvreté ? Il faut nécessairement que toutes les économies y passent. Léon XIII ne se trompait pas quand il disait que " le luxe est le gouffre des fortunes. " L'expérience nous prouve chaque jour la justesse de cette parole. Combien de familles parfaitement à l'aise, il n'y a que quelques années, se sont vues forcées de vendre tout peu à peu pour tomber dans la misère noire ! L'explication de ce fait nous sera donnée

par la voix publique ; vous le trouverez encore dans la consultation des registres des marchands.

Si encore ces mêmes registres portaient toujours à chaque article la mention “ payé ”, le mal ne serait qu'à demi. Mais combien de dettes arriérées qui enlèvent tout crédit à la victime du luxe ! C'est alors que se présente la question d'expatriation, sinon du pays, au moins de la paroisse ou de la campagne, afin de refaire les affaires et de payer les dettes.

Je ne puis jeter la pierre à toute famille ou à toute personne qui s'éloigne de son pays ou de sa paroisse. Dieu merci, un grand nombre pourraient avec raison m'alléguer d'autres motifs très louables. Cependant ce fait se constate chaque jour et d'autres plus au courant que moi, ne se gênent pas de le proclamer sans s'attirer la moindre contradiction.

Laissons de côté cette question délicate des dettes et de l'émigration pour ne nous occuper que de l'avenir de la famille.

Le bonheur de l'homme dans ce monde est chose bien précaire ; mille circonstances peuvent venir l'entraver. Que fera un chef de famille qui voit ses économies disparaître au jour le jour en superfluités, lorsque soudain la maladie, le manque de travail ou le mauvais état des récoltes viendra fondre sur lui ou sur quelqu'un des siens ? Il ne doit rien à personne, mais il n'a même plus le strict nécessaire. Il souffrira de la faim, mais son cœur souffrira bien plus de voir les siens manquer de tout, et cela par sa faute. C'est alors qu'il comprendra le prix du luxe, mais ce sera trop tard et ses regrets s'augmenteront du reproche de son imprévoyance. Ce ne seront pas sa maison somptueuse, ses beaux équipages, les brillants habits de ses enfants ni les bijoux de toute la famille qui lui donneront du pain ou des remèdes. Maintenant tout cela n'a plus aucune valeur. Et la vue de toutes ces superfluités ne fera qu'aviver sa douleur.

Je ne saurais résister au désir de rapporter un entretien que j'ai eu le 13 mai dernier avec un homme éminent occupant une haute situation politique dans la Province de Québec. Ce Monsieur avait fait une conférence agricole à la porte de l'église et tout en parlant des méthodes à prendre pour avoir un travail intelligent rémunérateur, il vint à toucher cette question de luxe dans ses diverses applications. Après la conférence, ayant eu le plaisir de le saluer, je ne pus m'empêcher de le féliciter d'avoir traité cette question avec tant de justesse et d'à-propos. Il me

répondit aussitôt : “ Mais c’est la question vitale de notre pays ; le luxe, voilà la ruine du Canada. ” Là-dessus, il me raconte un trait qui l’avait fortement impressionné et que nous rencontrons tous les jours. Il avait vu une jolie maison, aux belles proportions, avec tout ce qui peut ressentir le confort et le bon goût ; mais la gêne avait dû passer par là et l’entretien avait été négligé. Il en était à son examen quand il vit sortir de la maison un beau jeune homme, tout de noir habillé, bien ganté et orné de divers bijoux. Le jeune homme sort son équipage : beau cheval pur sang, luisant, piaffant ; harnais vernis avec boucles d’argent ; voiture neuve et éclatante. Le contraste était trop fort ; ce fut un trait de lumière pour notre observateur : “ Voilà, dit-il, la première cause de la dépopulation de nos campagnes ! ” Et j’entends encore sa voix conclure ainsi : “ Mon Père, c’est par le cheval du garçon que vous devez commencer à parler ; tonnez fort quand vous parler du luxe. ”

Quel est l’étranger qui n’a pas été frappé du contraste qui existe entre l’extérieur des maisons et les toilettes, surtout les jours de Dimanches et de fêtes ? On se demande souvent d’où sortent ces personnes et on ne saurait se figurer que tant de splendeurs puissent venir de maisons si pauvres.

Une question importante encore au point de vue de la famille est celle de l’établissement des enfants. Arrivés à l’âge de s’établir ou de se marier, ceux-ci n’ont rien et leurs parents n’ont rien à leur donner. Des enfants instruits et capables se voient jetés dans le monde sans aucune ressource et hors d’état de s’établir suivant leur condition. Il faudrait un capital ou une dot, il y en a eu, mais on l’a dépensé pendant la jeunesse pour le luxe. Si les parents s’étaient contentés de donner à leurs enfants ce qui convenait à leur condition, outre qu’ils auraient assuré leur fortune en leur enseignant l’économie, ils auraient maintenant soit une belle terre ou une bonne étude à donner à leurs fils, soit une dot pour leurs filles.

On me répondra : “ Mais c’est précisément afin d’établir plus facilement nos enfants que nous les faisons ainsi paraître. — Si nous sommes mis trop simplement, nous ne parviendrons pas à nous établir. ”

Vous me forcez à conclure : Donc le mariage n’est plus l’union de deux cœurs qui se comprennent ni la fusion de deux caractères qui se conviennent. Ce n’est plus cela qu’on recherche. Le jeune

homme se marie avec la robe, ou le chapeau, ou les bijoux de la jeune fille. Celle-ci s'unit à l'équipage de son prétendant. — Conclusion rigoureuse, mais peu en faveur de ceux qui tiennent ce raisonnement et surtout promettant bien peu de chance de bonheur.

Pourquoi tant de jeunes gens ne trouvent-ils pas à se marier ? Ce n'est pas toujours faute de désir, loin de là. Trop souvent le jeune homme craint que la jeune fille ne s'occupe que de toilette et ne sache pas tenir sa maison. La jeune fille redoute que ce prétendant ne dépense en superfluités et en amusements le pain de la famille. Voilà encore ce qui se dit partout.

Ceci me rappelle un trait vraiment typique et qui met la question sous son vrai jour. Un bon cultivateur, actif et intelligent, mais d'une condition modeste, est accosté par quelqu'un qui s'informe de l'état de sa santé. "Très bien, répond notre homme, je vais très bien, Dieu merci.

— Et comment va votre femme ?

— Oh ! pour ma femme, elle n'est pas trop mal, je vous assure. Tenez, on parle beaucoup de ces lutteurs et de ces hercules qui sont si forts ; si je vous disais que ma femme les bat tous !!!

— Mais encore !!!

— Oui donc, ces hommes portent 100 livres au bout de leur bras tendu ; mais figurez-vous que ma femme fait mieux que ça . . . elle porte une charretée de foin sur sa tête !!!

— Oh !

— Oui, oui, une charretée de foin, à elle toute seule ! — Voici comment ; j'ai vendu une charretée de foin dix piastres ; je n'ai pas pu mettre mes dix piastres dans ma poche que ma femme me les a prises et en a acheté un chapeau qu'elle porte maintenant !"

Que de personnes portent ainsi, non pas seulement une charretée de foin, mais toutes les récoltes ou toutes les économies d'une année ! Combien mettent le fruit du travail de toute la famille dans un chapeau, ou un bijou, ou un attelage, etc ! Et après cela on se plaint de la dureté des temps et de la rareté de l'argent. Si un ami dévoué signale l'abus et rappelle à un peu plus de simplicité, on se fâche et cet ami, fût-il le ministre de Dieu, n'est plus qu'un homme difficile, exagéré, qui ne comprend rien aux affaires du monde et qui se donne pour mission de contrarier tout le monde et de refuser toute satisfaction, même légitime.

On ajoute : " J'ai gagné cet argent ; j'en suis maître ; je puis donc le dépenser comme bon me semble ; du moment que je ne dépense pas le bien des autres, qu'avez-vous à me reprocher ?

J'ai à vous reprocher de n'avoir ni cœur ni honneur. Est-il d'abord bien prouvé que cet argent vous appartient sans restriction ? N'appartient-il pas à la famille dont vous avez la charge ? Ne devrait-il pas revenir, au moins en partie, à ces parents qui ont tout sacrifié pour vous mettre en état de le gagner, soit en vous faisant étudier, soit en vous faisant apprendre un métier ? Vous dépensez votre argent en superfluités et il faut que votre famille travaille et se prive pour vous fournir le nécessaire.

Vous avez trop d'argent et vous ne savez comment le dépenser utilement ? Pensez donc à tant de malheureux autour de vous qui meurent de faim et de froid. Quelques centins retranchés sur vos superfluités leur donneraient la vie, et vous restez insensible à leur détresse.

Vous avez des œuvres dans votre paroisse ; elles sont en souffrance parce que chacun ne pense plus qu'à soi. Les appels du pasteur restent sans écho ; le devoir de l'aumône est oublié et la générosité a fini son temps.

Il y a tant de bonnes œuvres à faire ! Quelques centins ouvriraient les portes du ciel à tant d'âmes qui souffrent dans le Purgatoire et assureraient la reconnaissance éternelle de protecteurs puissants auprès de Dieu.

Tant de pauvres enfants restent sans instruction et sont exposés à devenir de *mauvais sujets* ou à être pris par les protestants ; une légère aumône en aurait fait de bons chrétiens.

Tant de pauvres malades trouveraient les soins nécessaires si les fondations charitables recevaient une petite partie de vos superfluités.

Et les œuvres de la Sainte Enfance et de la Propagation de la Foi procureraient le baptême à tant de pauvres petits payens et la foi à tant d'infidèles. Les missionnaires sacrifient à cette fin leur famille, leur fortune et leur vie et vous ne trouverez pas assez de générosité dans votre cœur pour prélever quelque chose sur votre luxe pour les aider et coopérer à leurs œuvres ?

Je ne puis citer toutes les bonnes œuvres qu'il serait si facile de favoriser avec cet argent qui n'est employé qu'à la vanité. Mais je fais appel à la droiture de votre cœur. Quelle douce

satisfaction serait la vôtre, lorsqu'à la fin de votre journée vous pourriez vous dire : En échange d'un article de toilette inutile, j'ai envoyé une âme au ciel. — Au lieu d'un amusement qui ne m'aurait laissé que du regret, il me semble entendre un malheureux bénir mon nom et prier pour moi. — La valeur de cet objet dont je me suis privé a procuré le baptême à de petits anges qui prient pour moi au ciel.

Quelle sera surtout votre satisfaction au lit de la mort ! Le souvenir de toutes vos superfluités sera-t-il bien de nature à vous tranquilliser ? Sera-t-il d'un grand poids pour apaiser vos inquiétudes et fléchir la justice du Souverain Juge ? Ne préféreriez-vous pas reporter votre souvenir sur des privations en faveur des bonnes œuvres ? N'aimeriez-vous pas même entrevoir la magnifique couronne d'âmes dont vous auriez procuré le salut ou hâté l'entrée au ciel ? Laissez parler votre cœur et suivez-en les bonnes inspirations. Votre vie en sera charmée et l'heure de votre mort en sera plus douce.

Les Tertiaires doivent être des apôtres dans le monde. Voilà un bel apostolat offert à leur zèle. Je n'ignore pas que beaucoup n'ont rien à se reprocher personnellement en ce qui concerne le luxe. Mais ils peuvent faire beaucoup en le bannissant de leurs familles et en exerçant leur influence pour le bannir de leur entourage. Ils peuvent souvent faire beaucoup plus que le prêtre. Outre la question de l'esprit du Tiers-Ordre, ils doivent voir la question de l'esprit chrétien et du bien-être de la famille et de la société.



UN TERTIAIRE DU XIX^{ME} SIÈCLE

JEAN-BAPTISTE LAROUDIE.

LE FILS

LES années succédèrent aux années, puis un jour une douleur nouvelle vint serrer le cœur de Laroudie. Cette fois c'était sa Mère l'Eglise qui souffrait, était menacée, allait être persécutée.

On était en 1880. Des sectaires, après avoir essayé de faire adopter une loi destinée à tuer l'esprit chrétien en France, n'ayant pas réussi, sautèrent à pieds joints par dessus les votes du parlement et firent signer des décrets qui chassaient de chez eux les meilleurs d'entre les citoyens, les religieux de l'Eglise catholique.

Lorsque Laroudie connut les décrets du 29 mars, il eut une angoisse indescriptible. Après un moment de stupéfaction, son indignation se traduisit par une série d'anathèmes contre les persécuteurs. Si ces hommes néfastes l'avaient entendu, ils eussent compris qu'en menaçant l'Eglise ils venaient de toucher à la corde la plus sensible des âmes françaises.

Ils le savaient bien ! Mais que leur importait ? En véritables sectaires, ils allèrent jusqu'au bout et brisèrent d'une main brutale et lâche, en juin et novembre 1880, cette corde que les décrets de mars avaient si douloureusement fait vibrer.

Les expulseurs et crocheteurs de haute volée n'eurent pas plus de chance que les ouvriers de bas étage qui les aidèrent dans leur ignoble tâche. Les premiers, tombés du pouvoir, sont détestés, déconsidérés, impuissants. Les seconds, dans beaucoup de villes, comme à Limoges, par exemple, sont morts victimes de tristes accidents. Le serrurier qui avait fracturé les portes des couvents, après le refus d'un de ses ouvriers de se livrer à pareille besogne, se laissa choir du haut d'un monument auquel il travaillait quelques années après et se tua sur le coup.

Les expulsions effectuées sous l'administration préfectorale de M. Massicault, par un commissaire central nommé Michel, et un simple commissaire nommé Montenet, ce dernier mort depuis dans des sentiments très chrétiens, occasionnèrent dans la ville des troubles assez sérieux. On avait payé — la preuve en a été faite — d'immondes drôles pour insulter les religieux et leur amis, et dans la soirée du cinq novembre, non contents de s'être attaqués aux pauvres expulsés, ils menacèrent de simples particuliers et ne parlaient rien moins que de mettre le feu à la maison de M. Maupetit qui avait reçu les religieux Franciscains.

Ils s'étaient réunis devant la porte, menaçants, l'insulte à la bouche, poussaient des cris de mort, lorsque l'énorme chien du propriétaire de l'immeuble, mis en liberté au moment où la situation devenait tout à fait critique, débarrassa la place en quelques secondes.

La journée avait été rude. Le matin, vers onze heures, on avait violé le domicile des Pères Franciscains à Louyat ; le soir, à quatre heures, celui des Pères Oblats, près de l'Evêché. Laroudie était chez les Pères Franciscains. Il assista à cette ignoble lutte qui dura trois ou quatre heures, et tint en respect, par son attitude menaçante, la horde de vauriens qui avait été commandée et payée, et que la police laissait hurler à gorge-que-veux-tu.

Les poings serrés, Laroudie faisait tête à la bande et comme on le savait décidé à taper dur, on s'en tenait à des cris, n'osant aller jusqu'à la bousculade.

Pendant ce temps, le R. Père Gardien protestait, dans les termes suivants, contre la violence qui lui était faite :

Je déclare que je suis citoyen français, prêtre catholique et supérieur de la maison ecclésiastique de Louyat ; qu'en vertu d'un bail, enregistré, par Mgr. l'Evêque de Limoges à moi et à MM. Louis Saniz, César Carlier, Dominique Marquet et Maurice Rupert, j'ai établi avec eux légalement mon domicile dans cette maison, que moi et les prêtres sus-nommés nous avons été appelés par les Evêques de Limoges pour célébrer les cérémonies religieuses dans le cimetière et pour exercer les fonctions de prêtres auxiliaires dans le quartier et dans tout le diocèse ; que, pour remplir ces diverses fonctions, il est nécessaire que nous habitions ensemble dans cette maison, et que nous ayons le droit de vivre en commun, non seulement d'après la volonté de l'Evêque, d'après le droit ecclésiastique, mais encore d'après le droit public et civil ; que d'après toutes les constitutions qui régissent la France et d'après le Concordat qui proclame la liberté du culte, nous avons le droit d'exercer librement sous l'autorité de l'Evêque le ministère ecclésiastique, et de vivre comme nous l'entendons selon nos règles et nos obligations de conscience ; que l'ouverture d'une chapelle est la conséquence nécessaire des fonctions sacerdotales que nous sommes appelés à remplir ; que cette chapelle a été autorisée et bénite par l'un des prédécesseurs de Mgr Duquesnay, et qu'elle est nécessaire pour les besoins religieux d'un quartier éloigné de toutes les églises paroissiales de la ville.

Je déclare donc m'opposer, tant en mon nom qu'en celui des prêtres sus-nommés :

1° A la violation de notre domicile;

2° A la violation de notre droit de vivre en commun comme prêtres et comme religieux, et d'exercer le ministère que nous a confié l'Evêque;

3° A la suppression de notre chapelle.

Je proteste énergiquement contre tous les actes qui porteront

atteinte à ces droits, et je me réserve d'en poursuivre les auteurs devant les tribunaux compétents.

FRANÇOIS VALADIER (en religion P. SIMON)

Et maintenant, messieurs, permettez-moi de vous parler comme prêtre, et de vous dire combien j'ai pitié de vos âmes.

Vous allez mettre la main sur des prêtres, des religieux ; vous encourez par cet acte les peines de l'Eglise ; vous serez excommuniés.

Vous avez été baptisés sans doute ; vous avez fait votre première communion ; vous avez de la famille ; songez sérieusement à ce que vous allez faire.

De plus, écoutez :

Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit à St François, notre Père et notre fondateur, que quiconque persécuterait son Ordre serait gravement puni du Seigneur, que ses jours seraient abrégés et sa fin mauvaise.

L'émotion avait gagné jusqu'aux agents qui entouraient le commissaire ; on en vit se détourner pour essayer une larme furtive.

Mais l'œuvre d'iniquité devait être accomplie malgré toutes les protestations. Tous les religieux et leurs défenseurs furent appréhendés par les agents et conduits à l'extrémité du chemin qui de la maison des Pères aboutissait à la route.

Enfin, les pieuses chrétiennes qui, depuis le matin, priaient dans l'humble chapelle des Pères, furent aussi expulsées et partagèrent l'honneur d'être accompagnées par les hommes de la police. En sortant elles présentèrent aux religieux des couronnes et des bouquets de fleurs.

La triste besogne fut terminée par l'apposition des scellés sur la chapelle. Les Religieux, au nombre de dix, abandonnèrent leur établissement, absolument ravagé, et, suivis de leurs amis, prirent le chemin de la ville. Pendant trois quarts d'heure, ils furent escortés par une foule d'habitues de la correctionnelle, hurlant la *Marseillaise*, "les jésuites, sac au dos ! à bas la calotte," et autres gentilleses dans le goût du jour. Laroudie marchait sur le flanc de la colonne, séparant les insulteurs des insultés, courant tantôt en tête, tantôt en queue, remplissant humblement mais courageusement les fonctions d'un véritable chien de garde.

Dans le parcours, les victimes des décrets furent saluées par un sergent-major d'infanterie, que les voyous aussitôt huèrent en criant : " A bas l'armée ! enlevez-le ! " Mais un spectacle plus consolant attendait le cortège aux abords de la cathédrale où il se rendit. Près de la basilique, une foule nombreuse acclama les Pères : chacun tint à recevoir la bénédiction des persécutés.

Après une prière faite en commun au pied du Saint Sacrement, le R. P. Simon remercia en termes émus les amis de la dernière heure ; puis il se dirigea, suivi de ses frères, vers la maison de M. Maupetit, demeure hospitalière, qui s'ouvrit aux proscrits grande comme le cœur de ses propriétaires.

Les amis des Pères Franciscains, témoins de l'expulsion, avaient remis au commissaire central une protestation signée d'eux. Parmi les noms de ceux qui se mirent du côté des persécutés, on trouvera celui du saint ouvrier de Limoges, protestant doublement, et comme Français et comme fils de St François.

Voici ces noms :

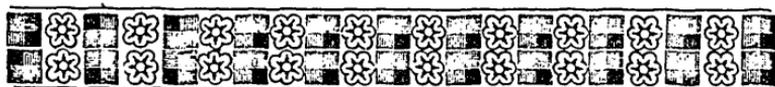
J. P. Jouhanneaud. — Alex. Maupetit. — E. Rayet. — Paul Maupetit. — P. V. Bouillaud. — Albert Pénicaud. — Maupetit. — Henri Ardant, chanoine honoraire, secrétaire de l'évêché. — J.-B. Laroudie. — A. Malevergne de la Faye, juge suppléant au tribunal civil. — A. Lamy de la Chapelle. — J. Dorat. — P. Pourret. — L. de Comeau. — Reix. — Hip. Jouhanneaud. — J. Pautou. — F. Cibot. — M. Pezaud. — J.-B. Arlet. — P. Cousseyroux, avocat. — A. Argueyrolles. — Th. de Catheu, ancien chef de cabinet du ministre de l'intérieur. — A. de Saint Martin. — Marquis de Bagnac. — A. Brissaud. — A. Barbou des Courrières. — Chaisemartin. — Léon Dhéralde. — A. Thévenin, — J. Groussaud. — Henri Pouret. — Poumarède. — E. Chabrol — Maurice Pénicaud. — Ernest Pénicaud. — Cousseyroux. — J.-B. Mazaudon.

Si dans la ville de Limoges il y avait eu beaucoup d'ouvriers comme Laroudie, de pareilles scènes ne se seraient pas produites. Nous allons plus loin, si la population ouvrière de la France avait eu les principes et la foi de Laroudie, jamais un gouvernement, même athée et franc-maçon n'eût osé violer des domiciles et soulever, par cet acte indigne, la légitime colère du peuple.

Dans un pays, la moralité du peuple est la plus grande des sauvegardes. Le pouvoir cherche son point d'appui sur les masses ; si elle sont bonnes, il ne peut que le bien ; si elles sont gangrenées, il ose tout le mal. C'est parce qu'on le sait bien qu'on s'attache tant aujourd'hui, à tuer dans l'âme des petits ouvriers l'idée de Dieu, l'esprit chrétien. Il faut réagir contre ces désastreux procédés et bien rappeler au travailleur qu'il est le levier dont on se sert toujours pour remuer le pays. L'effort accompli, on jette là l'instrument et on l'oublie.

Avec des ouvriers craignant Dieu, nous aurons un jour une société riche et prospère au sein de laquelle on pourra oublier le passé et réparer les crimes qui ne purent se commettre que grâce au mutisme et à l'inertie d'un pauvre peuple dont on avait eu le soin d'abord d'atrophier le bon sens et de surexciter les mauvaises passions.

(A suivre.)



CORRESPONDANCE DE ROME

Epître apostolique de Léon XIII. — Le grand événement religieux du mois dernier c'est la magnifique lettre que le Souverain Pontife vient de publier et qu'il donne comme son testament. Elle est le digne couronnement de toutes celles qu'il a écrites précédemment. Il l'adresse à tous les princes et à tous les peuples, quelles que soient leurs croyances et pour ce motif, il lui donne le titre de "*Epître Apostolique.*"

Après avoir rappelé les touchantes manifestations qui ont eu lieu à cause de son jubilé épiscopal et qui ont prouvé d'une manière évidente l'union qui existe entre le Pasteur et les ouailles, il ajoute que voyant approcher le terme de son existence, il veut à l'exemple de Jésus-Christ, appeler tous les peuples à l'unité de la foi : *Rogo ut omnes sint unum.*

Il s'adresse d'abord aux infidèles que l'Eglise ne cesse d'évangéliser depuis dix-neuf siècles. Se tournant ensuite vers les orientaux, il leur rappelle que leurs ancêtres reconnaissent la

primauté de juridiction du Pontife Romain, et il les invite à l'union parfaite dans la foi et la hiérarchie, leur promettant de leur conserver leurs rites et leurs privilèges. Aux Slaves, il assure grandeur et prospérité, s'ils reviennent à l'Eglise Romaine. Il exhorte les protestants à rentrer dans le sein de l'Eglise, hors de laquelle ils ne peuvent trouver une règle certaine de foi et d'autorité.

S'adressant ensuite aux catholiques, il les supplie de sortir de leur inertie, d'obéir pleinement au Magistère de l'Eglise. Il exhorte spécialement les Français et les Italiens à secouer le joug diplomatique des sectes. Il affirme que la concorde religieuse aidera à conjurer les maux horribles de la guerre, tandis que la paix actuelle, plus apparente que réelle, est la ruine de l'éducation, de la jeunesse, de l'agriculture, du commerce et des arts. Il rappelle ses enseignements pour résoudre la question politique, selon les maximes de l'Evangile, en harmonisant la liberté des peuples et l'autorité des gouvernements, quelle que soit leur forme. Enfin il fait un chaleureux appel aux Chefs d'Etats et il les engage à favoriser l'unité religieuse, afin que la fin du siècle actuel ne ressemble pas à la fin orageuse du siècle dernier.

* * *

La fête de S. Pierre à Rome — La fête de St-Pierre a été célébrée avec toute la splendeur que permettent les circonstances, et les vrais romains ont pu se rappeler avec émotion les beaux jours de la Rome papale. La foule était considérable, les offices solennels, la Basilique richement décorée, mais le Pape manquait. Léon XIII est descendu à St-Pierre après les premières Vêpres, quand la foule se fut retirée et que les portes du temple eurent été fermées. Entouré de sa noble cour il est allé s'agenouiller au tombeau du premier Vicaire de Jésus-Christ, et là, pendant deux heures, il n'a cessé de prier, recommandant à la puissante intercession du glorieux Apôtre les intérêts du monde entier. Le jour de la fête, son Eminence le Cardinal Rampolla, archiprêtre de la Basilique, a célébré l'office pontifical à un autel dressé en face de celui de la confession, ce dernier étant réservé exclusivement au Souverain Pontife. L'assistance était très nombreuse; elle fut encore, davantage le soir, pour le chant des Vêpres. Chacun voulait entendre le chant de l'hymne traditionnel et si goûté du *Roma felix*.

Retour du Père Général. — L'avant-veille de la fête de St-Antoine, nous avons eu la joie de revoir le Rme Père Général qui nous avait quittés depuis près de deux mois pour faire la visite de la Province de Bosnie (Autriche) et y présider le chapitre Provincial. La communauté toute entière, Curie et Collège, était réunie à la porte du couvent pour le recevoir. Chacun était heureux de lui baiser la main et plus heureux encore de voir qu'il avait vaillamment supporté les fatigues du long voyage qu'il venait d'effectuer.

* * *

S. Antoine de Padoue. — La fête de St-Antoine a été célébrée au Collège avec plus d'éclat que les années précédentes. Un Evêque de l'Ordre, Mgr Bonfigli, Délégué apostolique en Syrie, a bien voulu pontifier aux premières Vêpres et à la Messe solennelle. Le soir, après le chant des complies et un panégyrique prononcé par un professeur du Collège, Sa Grandeur a donné la bénédiction du très Saint Sacrement. Pendant toute la journée, les fidèles n'ont cessé de visiter l'église et de venir prier devant l'antique image du *Saint*, qui y est en grande vénération. Un grand nombre de personnes se sont présentées à la sacristie pour se faire inscrire dans la "*Pieuse Union*." A certaines heures, le bureau des deux Religieux, chargés des inscriptions, était littéralement assiégé. Du reste, ce n'est pas seulement à Rome que la *Pieuse Union de Saint Antoine* prend une grande extension, c'est dans le monde entier. Les noms affluent de toutes parts ; un seul couvent de Belgique en a envoyé plus de mille. L'organe illustré de la *Pieuse Union*, la *Voix de saint Antoine (édition française)*, paraît au moment où nous écrivons ces lignes. Nous avons vu les épreuves du premier numéro et nous avons été pleinement satisfait. C'est vraiment réussi et digne de l'imprimerie franciscaine missionnaire de Vanves. (1).

* * *

Une province franciscaine bénie du ciel. — Une province bénie du ciel, c'est bien la province des Franciscains Récollets de Saxe. Comme toutes celles de l'Allemagne, elle avait été complètement désorganisée à l'époque du *Kulturkampf*. Ses couvents avaient été confisqués, et ses Religieux envoyés en exil ;

(1) On peut s'abonner en écrivant à la Direction, 93, rue de Seine. Paris.

quelques-uns seulement avaient pu rester en qualité de gardiens des églises conventuelles. Les autres s'expatrièrent et, traversant l'Océan, ils allèrent s'établir dans l'Amérique du Nord, aux Etats-Unis, où ils formèrent la province du Sacré-Cœur. Leur amour de la pauvreté, leur fidélité à la règle, leur vie édifiante attira sur eux la bénédiction du Ciel et malgré les difficultés qu'ils rencontrèrent, ils purent en moins de vingt ans fonder une trentaine de Couvents. La province du Sacré-Cœur est maintenant une des plus florissantes de l'Ordre. Quand le *Kulturkampf* cessa et que la paix fut rendue aux catholiques, plusieurs des exilés rentrèrent en Saxe, et s'unissant à ceux qui y étaient restés, ils rachetèrent leurs anciens couvents et en bâtirent de nouveaux. Les vocations affluèrent bientôt, et l'ancienne province de Saxe, fécondée par la persécution, devint plus florissante que jamais.

Depuis lors, le nombre de ses Religieux s'est tellement augmenté, qu'elle s'est trouvée en mesure de pouvoir donner naissance à une seconde province. Il y a deux ans à peine, un premier essaim de dix-sept Religieux, s'envolant au delà des mers venait s'établir au Brésil, dans l'Amérique du Sud. L'an dernier trente autres Religieux allaient rejoindre leurs confrères, et cette année, cinquante-trois autres s'embarquaient à Hambourg pour la même destination. Quel exemple et quel encouragement ! Une seule province, désorganisée par la persécution, réussit, en moins de vingt ans, à se réorganiser et à en fonder deux autres dans le Nouveau-Monde. Le secret de cette fécondité est leur parfaite observance, qui attire sur eux les bénédictions du Ciel et celles de notre séraphique Père.

FR. BONAVENTURE DE ROUBAIX.

O. F. M.

Nous sommes heureux, en finissant, d'annoncer qu'à l'occasion du sixième centenaire de saint Louis d'Anjou, le Souverain Pontife a bien voulu accorder une indulgence de cent jours à tous les fidèles qui réciteront, en l'honneur du saint évêque de Toulouse, la prière dont je vous adresse une copie authentique.

PRIÈRE A SAINT LOUIS D'ANJOU

FRANCISCAIN, ÉVÊQUE DE TOULOUSE

O bienheureux Louis, nous recourons humblement à vous, rose printanière de charité, lis virginal, étoile brillante, vase de sainteté.

Par votre intercession, répandez, nous vous en supplions, les grâces célestes sur les nations catholiques auxquelles vous unissent les liens de votre royale famille et desquelles Dieu vous a établi le protecteur. Conjurez le Seigneur et la Vierge immaculée de faire revivre la foi antique dans le peuple chrétien, de raviver la charité, de réformer les mœurs. Obtenez aux princes et aux peuples la vraie concorde, à la Sainte Église le triomphe sur ses ennemis, au Vicaire de Jésus-Christ sur la terre la pleine liberté de gouverner les âmes, et à nous tous, qui implorons votre secours, l'éternelle récompense au paradis. Ainsi soit-il.

(Indulgence de cent jours une fois par jour. — Décret de la S. C. des Indulgences du 12 juin 1894).



CONNAITRE + DIEU + ET + JÉSUS - CHRIST VOILA LA VIE ÉTERNELLE

L'ÉPREUVE DE MARIE ET DE JOSEPH.

MARIE était revenue à Nazareth, et les signes de sa maternité inconnue à Joseph devenaient manifestes. Comment Dieu sauverait-il l'honneur de sa virginité devant les hommes aux yeux du fiancé à qui elle était promise ? Si elle n'avait été qu'une nature vulgaire, préoccupée d'elle-même, Marie se fût troublée à cette question ; mais elle était trop parfaite pour croire même involontairement, que Dieu la délaisserait alors qu'elle s'était proclamée, plus encore du cœur que des lèvres, "la servante du Seigneur."

Tous ceux qui sont résolus à servir Dieu généreusement se livrent à lui, sans défiance, sachant que le divin Maître est meilleur qu'eux et qu'ils n'ont à se défier ni de sa sagesse, ni de sa puissance, ni surtout de sa bonté. Donc Marie abandonna à Dieu le soin d'elle-même et demeura dans la paix.

Quant à Joseph, qui ignorait le divin mystère, il fut saisi d'hésitation. Mais comme il était un homme juste, il n'osait condamner sa fiancée ; il se résolut à suivre le parti qui lui paraissait le plus

modéré, c'est-à-dire de la renvoyer secrètement. Par là il sauvait sa conscience ; mais il perdait néanmoins la mère et l'enfant. Dieu vint en aide au Saint et lui donna le moyen de les sauver eux aussi. Il lui envoya son ange qui lui dit durant son sommeil : Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre Marie pour épouse. Ce qui est né d'elle est de l'Esprit-Saint. Elle enfantera un fils et tu l'appelleras du nom de Jésus, car il sauvera son peuple de ses péchés."

La lumière divine porta donc la paix et la conviction dans l'esprit de St Joseph. A son réveil il obéit sans hésiter à l'avis descendu du ciel.

La réception de Marie dans la maison de son fiancé fut célébrée sans retard, suivant la loi de Moïse, selon les coutumes juives et galiléennes. Il y eut les sept jours de fêtes, les agneaux immolés, le cortège des jeunes filles avec les lampes allumées et les branches de myrte.

Ce mariage n'eut rien, si ce n'est la perfection des deux époux, qui le distinguât des autres.

En dehors de Joseph et de Marie, on ne se doutait pas que, dans les desseins de Dieu, il avait pour but de préparer le berceau du Messie et de donner à celui-ci et à sa mère l'appui d'un homme qui, aux yeux de la loi et du public, serait le mari de l'un et le père de l'autre.

Les époux réunis vécurent comme frère et sœur selon le mot discret, mais formel de l'Évangile, "et il ne la connaissait pas."

Joseph comprit quel rôle lui était réservé dans la sainte famille ; il se sentit le gardien de deux faiblesses sacrées : la virginité de Marie et l'enfance de Celui qui allait naître d'elle.

Honnête et douce figure, ce simple ouvrier aura la gloire de passer, parmi les Juifs pour père du Nazaréen, il restera le modèle de l'abnégation, du dévouement et de la fidélité. Son nom s'ajoutera aux deux noms les plus aimés de cette terre, le nom de Marie, le nom de Jésus. L'Église ne les séparera pas dans son culte ; au milieu de ses épreuves, elle lèvera les yeux vers ce prédestiné et le proclamera son "protecteur universel."

Cependant les jours s'écoulaient, et l'attente était grande dans l'humble maison de Joseph, le charpentier. Enfin les temps où devait naître le Messie étaient proches. Selon les antiques pro-

phéties c'était de Bethléem que devait sortir le Roi d'Israël. Nous allons voir comment elles se réalisèrent.

LA NATIVITÉ

Les derniers Rois d'Israel après avoir fait alliance avec les Romains, pour se défendre plus facilement contre les ennemis du peuple de Dieu, perdirent peu à peu leur autorité. D'alliés, les Romains devinrent les maîtres de la nation juive, au point de lui imposer pour roi un homme qui n'était pas de sa race, et nommé Hérode. Ce fait annonçait, d'après la prophétie de Jacob, que bientôt naîtrait le Messie. Or, le Messie devait être le Prince de la paix, le grand pacificateur entre Dieu et les hommes. Mais comme le Seigneur a pour habitude de produire les choses imparfaites avant les parfaites, les choses matérielles et visibles avant les spirituelles et invisibles, il arriva que les Romains vainqueurs de tous leurs ennemis, purent jouir en paix de leur triomphe sur presque tout le monde connu en ce temps. L'empereur romain, Auguste, avait donc fermé le temple païen de Janus. Jamais dans l'empire, n'avait régné une paix plus complète et plus universelle. Le maître du monde la met à profit. Comme un propriétaire opulent, il fait son inventaire ; et comme un fermier économe, avisé, il mesure ses terres ; il régularise le calendrier ; il note ses ressources dans un livre de comptes qui est venu jusqu'à nous par fragments. Le dénombrement de tous les habitants des provinces et des royaumes alliés, ou vassaux, est ordonné.

Voici comme s'exprime l'Évangile sur ce sujet :

“ En ces jours-là, dit St Luc, un édit de César-Auguste ordonna de procéder au recensement de tout l'univers. Or, tous allaient se faire inscrire aux registres publics, chacun dans sa ville natale. Joseph quitta donc la Galilée et sa résidence de Nazareth, pour se rendre en Judée, dans la ville de David, nommée Bethléem ; car il était de la maison et de la famille de David. Il vint pour se faire inscrire, avec Marie, son épouse dont le terme approchait.”

Des documents païens incontestables, nous apprennent que trois fois César-Auguste fit ce recensement, deux fois, alors qu'il avait des collègues partageant son autorité, une fois seul. C'est de ce recensement, qui eut lieu entre les deux autres, que parle St

Luc. A la différence du troisième qui suscita des troubles et des révoltes sanglantes en Judée, il s'accomplit d'une manière pacifique. Hérode, par une habile politique, sut en ménager la direction qui eut lieu dans les formes juives et non romaines. C'est-à-dire que, suivant l'usage établi par Dieu, dans le désert, à la sortie d'Egypte, on faisait le recensement suivant les tribus et les familles, d'après les tables généalogiques, les quelles étaient conservées dans la ville qui était regardée comme la patrie primitive de chaque famille. Or David était né à Bethléem ; c'est donc dans cette localité que Joseph et Marie durent se rendre.

La distance de Nazareth à Bethléem est de trois à quatre journées de marche, en prenant la route directe à travers la plaine de Jizréel, les montagnes de Samarie et de Judée, en passant par Jérusalem et la plaine des Romphains. Les caravanes s'y succèdent sans interruption. Les gens du peuple vont à pied, mais il est rare, en Judée, qu'un âne ne suive pas chaque famille ; l'infatigable et sobre animal porte les provisions, les vêtements et son maître : c'est la monture du pauvre.

On fait halte auprès des sources, le long du chemin, à l'ombre de quelque arbre vert ; le soir au coucher du soleil, dans la saison des pluies, on s'arrête à l'entrée du village, au caravansérail qui sert d'abrit aux voyageurs et aux bêtes ; le lendemain, à l'aube, on repart, en chantant les psaumes qui parlent de Jérusalem et de la maison de Dieu. D'étape en étape, on arrive au terme du voyage.

Ainsi cheminèrent Joseph et Marie.

(A suivre.)

FR. JEAN-BAPTISTE, M. Obs



Ghronique Française

LETTRE DE MONSIEUR LÉON HARMEL AU R. P. JULES DU SACRÉ CŒUR. — Très cher Père. — Nous avons eu une émouvante audience du Saint Père. Nous avons été admis dans son cabinet de travail après avoir assisté à sa Messe et reçu la Sainte Communion de sa main. Nous sommes restés une heure avec l'auguste Vieillard qui nous comblait de sestetendresses parternelles.

Je ne vous parlerai ici que de ce qui concerne le Tiers-Ordre de St François.

Je vous remets inclus le texte de mes paroles, (une telle audience était trop importante pour ne pas avoir été préparée avec soin.)

Dès que j'ai prononcé le nom du Tiers-Ordre le visage du St Père s'est illuminé. Il s'est renversé sur son fauteuil en disant : "Voilà douze ans que je demande que le Tiers-Ordre de St François revienne à ses premières traditions. Dans notre temps, nous nous trouvons en présence de maux analogues à ceux qui désolaient le douzième siècle et la puissante création de St François est aussi efficace qu'à son origine."

Ensuite il a vivement loué l'assemblée de juillet 1893. Il nous a excités à en poursuivre les résolutions : "Le Tiers-Ordre de St François réorganisé pour l'action sociale pourrait partout produire de merveilleux fruits et spécialement sauver la France." Telles sont ses paroles.

Quand nous avons parlé du projet de réunion à Novare pour l'Italie, le St Père a répondu : "Dites au R. P. Turbiglio de m'écrire ce qu'il désire, je lui répondrai de suite. Je veux non seulement bénir ce projet, mais engager les Evêques à le favoriser de tout leur pouvoir."

Le St Père a toujours un amour particulier pour la France et Il nous encourage à donner l'exemple aux autres nations en formant les Tertiaires à une action sociale efficace chacun dans son milieu professionnel.

Nous sommes sortis profondément émus de cette audience, persuadés plus que jamais de l'importance de votre œuvre, car, nous ne l'avons pas laissé ignorer à Sa Sainteté, c'est votre œuvre et celle de nos dévoués Pères Franciscaïns et non la nôtre que nous présentions à Sa Sainteté.

Recommandant de nouveau l'âme de mon bien-aimé frère Jules Harmel à vos prières, je reste toujours, très cher Père.

Votre très affectionné fils

LÉON HARMEL.

AUDIENCE DU SAINT PÈRE. — ADRESSE DE M. HARMEL AU SAINT PÈRE. — LES FRANCISCAÏNS ET LE TIERS-ORDRE. — Le Tiers-Ordre de St François d'Assise a été à plusieurs reprises indiqué par Votre Sainteté comme l'instrument providentiel de la réforme sociale dans notre temps.

Frappé de l'insistance de Votre Sainteté sur ce point nous avons cherché le moyen de travailler à mettre ces enseignements en pratique. Nous avons dû obtenir du Révérendissime Père Général des Franciscains la convocation au Val-des-Bois d'une commission d'étude pour l'organisation sociale du Tiers-Ordre. Les Provinciaux de l'Observance et de la Stricte Observance de France, des Récollets de Belgique et de Hollande y ont assisté ou s'y sont fait représenter.

Cette assemblée eut lieu du 17 au 21 juillet 1893 et fut présidée par le Révérend Père Turbiglio de Turin délégué spécialement à cet effet. L'assemblée fut très intéressante. On a constaté que le nombre des Tertiaires est très considérable. Certaines villes de France ont des centaines d'hommes enrôlés dans la sainte milice. Si ces forces étaient organisées pour une action sociale comme St François l'a fait à l'origine, et comme Votre Sainteté le désire, on obtiendrait un véritable renouvellement d'esprit chrétien. Les œuvres qui peuvent concourir à ce but ont été commentées et étudiées, le procès verbal complet des réunions a été rédigé avec l'approbation de tous les Pères présents et envoyé à Rome au Révérendissime Père Général.

Ce compte-rendu est divisé en trois parties : la situation actuelle du Tiers-Ordre ; ce qu'il doit être d'après St François, d'après les enseignements pontificaux ; et enfin les moyens pratiques à prendre pour arriver aux résultats cherchés.

Pour l'orientation à donner aux études et aux travaux, l'assemblée a entendu un rapport très important qu'elle a discuté et dont elle a voté l'impression. Nous le soumettons humblement à Votre Sainteté. (1).

De cette assemblée est sortie pour la France l'organisation de Commissaires du Tiers-Ordre. Un Commissaire Général pour toute la France nommé par le Révérendissime Père, un dans chaque Province désigné par le Provincial.

En outre le Révérendissime Père a décidé qu'une réunion aurait lieu chaque année au Val-des-Bois afin que les commissaires réunis sous la Présidence d'un religieux désigné par lui s'entendent sur la suite à donner aux études et aux résolutions de 1893.

(1) Les Filles-Mineurs, le Tiers-Ordre franciscain et le capitalisme. Imprimerie Marseillaise 39 rue Sainte, Marseille. — Prix \$ 0.10 cts.

On voudrait faire le même travail en Italie et les religieux désirent tenir une réunion semblable à Novare en Septembre prochain. Si Votre Sainteté veut bien bénir cette réunion, les religieux auront plus facilement la faveur des Evêques qui leur est nécessaire, les fraternités étant souvent dirigées par le Clergé séculier.

Nous espérons obtenir ainsi une action efficace des Tertiaires dans leur milieu professionnel afin de ramener les classes laborieuses à Jésus-Christ et à son Eglise. C'est encore à nos yeux une forme d'action populaire pour faire pénétrer le surnaturel dans les masses.

LE TIERS-ORDRE A SOREL. — Grâce au zèle de deux Tertiaires de Montréal, le Tiers-Ordre s'est établi à Sorel depuis quatre ans environ ; il compte aujourd'hui plus de cent membres, frères et sœurs. Diverses circonstances n'ont pas encore permis à M. le Curé de s'en occuper comme il le souhaiterait. Cependant nous rencontrons deux mesures établies par M. le Curé qui méritent d'être signalées et que nous aimerions voir établir partout. La première consiste à exiger trois mois de postulat des personnes qui se présentent pour la prise d'habit. Cet usage est en vigueur dans nos grandes fraternités de Montréal et de Québec.

La deuxième mesure n'est qu'une application de la Règle, mais elle ne devrait pas s'imposer absolument, puisque la fraternité de Sorel n'est pas érigée canoniquement ; il s'agit du conseil ou discrétore. M. le Curé n'a pas cru diminuer son autorité en choisissant quelques personnes prudentes et qualifiées qui l'aideraient dans la direction du Tiers-Ordre, surtout dans l'acceptation des sujets. Ce qui a fait la grande force du Tiers-Ordre et ce qui l'a fait copier par les diverses autres associations religieuses, civiles, politiques et économiques, c'est précisément ce conseil ou discrétore. Si on a quelque chose à reprocher, ce ne peut être à l'institution elle-même qui a eu la sanction de l'Eglise et de l'expérience sous toutes les formes, mais seulement à quelques membres de ce conseil. Dans ce cas, le choix a été mal fait et faut éliminer au plus tôt ces sujets de trouble.

Les Tertiaires de Sorel sont zélés et tiennent bien à leur Règle. Presque tous ont le grand habit chez eux et tous tiennent à l'avoir à leur mort. Les Frères se réunissent le quatrième Dimanche du mois et les Sœurs le premier Lundi. Dans ces réunions, tous

récitent Vêpres et Complies de l'office de la T. S. Vierge et entendent une pieuse lecture faite dans le manuel, ou la Revue. Une chose qui nous a bien fait plaisir, c'est d'entendre tous les Tertiaires répondre aux prières faites aux réunions et aux diverses cérémonies du Tiers-Ordre. Tous ont leur manuel à cet effet. Pourquoi ne ferait-on pas cela dans toutes les fraternités ? Pourquoi tant de Tertiaires n'ont-ils pas de manuel, pas même le texte de leur Règle ? Et quand ils ont un manuel, pourquoi ne s'en servent-ils pas pour répondre aux prières ? Que nos lecteurs s'ingénient à faire procurer des manuels à tous les Tertiaires de leur localité et à apprendre à tous ces Tertiaires la manière de répondre à toutes les prières spéciales au Tiers-Ordre.

On nous signale aussi un certain nombre de grâces obtenues par l'intercession de St François par le moyen du scapulaire du Tiers-Ordre. On nous parle en particulier d'une jeune femme malade depuis plusieurs mois qui obtint sa guérison instantanée en s'appliquant sur la tête le scapulaire de sa mère et en promettant d'entrer dans le Tiers-Ordre avec son mari, si elle guérissait. La grâce obtenue et la preuve faite, le jeune ménage s'est empressé de tenir sa promesse.

LA PORTIONCULE A STE THÉRÈSE. — En considération de sa nombreuse fraternité du Tiers-Ordre, M. le Curé de Ste Thérèse de Blainville avait demandé l'insigne privilège de l'Indulgence de la Portioncule pour son église paroissiale. La faveur, obtenue pour sept ans, n'a été connue que quelques jours avant la fête, Néanmoins l'empressement a été grand à profiter de ce bienfait ; les communions ont été nombreuses et les visites n'ont pas cessé un seul instant depuis le premier août à 2 heures jusqu'au lendemain au coucher du soleil.

Afin de faire mieux ressortir l'importance de cette Indulgence et aussi pour stimuler la piété des Tertiaires et des paroissiens en général, M. le Curé, le zélé Directeur du Tiers-Ordre, a organisé des visites en commun. Plus de 400 personnes, tant hommes que femmes, l'ont suivi avec une bonne volonté toujours croissante pendant plus de deux heures. Tantôt il expliquait l'esprit du Tiers-Ordre ou la vie et les vertus de St François, tantôt il méditait les mystères du Rosaire ; ici il faisait chanter un cantique par les jeunes gens qui l'entouraient, là il donnait une bonne lecture ; et à chaque visite on récitait une prière convenable, à une

intention bien déterminée. Le spectacle était des plus édifiants et il n'y a pas de doute qu'une semblable méthode, en soutenant et en développant la ferveur des pieux visiteurs, n'ait été très profitable aux vivants et aux défunts.

PÈLERINAGE DE LA FRATERNITÉ DES HOMMES. — Samedi, 28 juillet a eu lieu sur le Trois-Rivières, à 6 ½ hrs. du soir le départ des pèlerins Tertiaires pour Sainte Anne de Beaupré. Ils étaient environ six cents. Arrivés à Sainte Anne le dimanche vers 8 hrs. ils en sont repartis à midi, pour débarquer à Montréal le lundi à 8 hrs.

Le *True Witness* et la *Croix du Canada* ont bien voulu donner sur ce pèlerinage un article aussi intéressant que sympathique.

Tous les témoins de cette pieuse démonstration ont été frappés de son caractère à la fois fraternel et monastique. Les pèlerins en effet n'ont eu qu'un cœur et qu'une âme. A voir fraterniser ces hommes de bureau et ces artisans, ces négociants et ces docteurs, ces pauvres et ces riches, on eût compris que dans la Famille de S. François la question sociale n'est pas difficile à résoudre. Mais les Tertiaires ne sont pas seulement des *Frères*, ils sont aussi et surtout des *Moines* quoique laïques. Rien donc d'étonnant si de semblables passagers ont transformé pour 38 hrs. le Trois-Rivières en un véritable monastère.

Ce pèlerinage devait être d'autant plus religieux, qu'il était pour ses membres la clôture d'une double retraite prêchée aux Frères Canadiens à Notre Dame des Anges, et aux Frères Irlandais dans l'Eglise des P.P. Franciscains. Les chants du départ l'indiquaient assez. Pendant que le soleil disparaissait et que de chaque côté du fleuve, les phares allumaient leurs feux, nos chantres disaient à Dieu " Nous vous bénissons d'avoir bien voulu visiter votre peuple, nous vous supplions de diriger nos pas dans la voie de la paix."

C'est là qu'on respire l'atmosphère fortifiante de l'édification mutuelle, afin de rentrer ensuite dans le monde avec des provisions d'énergie pour l'année. L'Equipage du Trois-Rivières, tout blasé qu'il puisse être sur ces manifestations, a été frappé de l'attitude irréprochable, recueillie et silencieuse de tous ces touristes d'un nouveau genre. On disait : " Vraiment, nous n'eussions pas cru qu'il y eût tant de religieux à Montréal ! Qu'il est donc beau de voir des hommes se tenir et prier si bien ! "

Même dans un monastère flottant, point de vie religieuse sans pénitence. Le règlement eût paru sévère à des amateurs de repos et de plaisir : il fut suivi avec l'inflexible régularité du cloître. Et pourtant ils ne manquaient pas dans le nombre les travailleurs pour lesquels ce pèlerinage n'était qu'une transition après un repas sommaire, entre les rudes labeurs du samedi et ceux du lundi. Un bon soldat ne sait pas reculer. En vrais soldats de S. François, nos Pèlerins marchèrent au pas de charge et gardèrent l'entrain et la note gaie parmi toutes les fatigues d'un pèlerinage de pénitence. Dans les salons qu'une chaleur suffocante rendait assurément moins agréables que la brise et les paysages dont on aurait pu jouir sur le pont, se succédèrent les cantiques, les *prédications en français et en anglais*, les *conférences* et la grave psalmodie de l'Office des Tertiaires. Les chants occupèrent une place considérable, car un soldat fait tout en chantant. Ajoutons qu'ils méritent une mention spéciale autant pour le talent, la beauté des voix que pour la bonne volonté des exécutants.

Sur le quai de Sainte Anne s'organisa avec un ordre parfait une pittoresque et imposante procession. La robe de bure et la corde portées par ces novices, ces profès et ces vénérables doyens de la Fraternité, produisaient un effet impressionnant.

Une halte d'un quart d'heure permit à ces hommes de foi de faire comme un assaut de supplications et d'acclamations touchantes à la bonne Sainte Anne avant d'entrer dans son sanctuaire. Les cœurs étaient prêts, les confessions prolongées jusqu'à 2 h. du matin avaient préparé les voies à l' "Agneau de paix." Une communion fervente fut la récompense des fatigues et des prières de nos braves. Elle leur procura l'audience si précieuse en pèlerinage où l'on versa le trop plein de son cœur dans le Cœur qui a dit : "Venez à moi, les travailleurs et les chargés ; je vous soulagerai." Après avoir dans leur action de grâce bien supplié pour eux-mêmes et pour ceux dont ils étaient les représentants devant la Bonne Sainte Anne, nos pèlerins allèrent compléter leur besoin de dévotion dans l'ancienne église et à la Scala Sancta. Puis la procession se reforma, après le sermon, le salut solennel et la vénération de la sainte Relique.

Le bateau quittait à peine l'amarré qu'un épouvantable orage s'abattait sur le Saint Laurent. Tout en remerciant la Bonne Sainte Anne d'avoir attendu que nous fussions à l'abri nous eûmes à réclamer son secours pour une pauvre barque dont nous

apercevions la détresse à un mille de distance. Nul doute qu'elle n'ait exaucé cette demande comme tant d'autres faites en commun.

S'il est écrit de deux frères qui s'entraident, qu'ils sont une tour imprenable : que dire de tout un bataillon de Frères qui ne font qu'un dans leurs chants et leurs prières pour faire au ciel un assaut général? Aussi nous savons combien nombreuses ont été les grâces obtenues de la Bonne Sainte Anne. A ses pieds nous déposons nos remerciement collectifs et les résolutions emportées d'un si sanctifiant pèlerinage.

NOUVELLE FAVEUR EN L'HONNEUR DE ST ANTOINE. — La Pieuse Union en l'honneur de St Antoine qui compte déjà plus de 20.000 associés a été l'occasion d'une nouvelle faveur du Saint Siège envers l'Ordre Séraphique. Clément XIII le 28 Mars 1763 avait accordé aux provinces franciscaines de l'Allemagne et de Belgique une Indulgence plénière à tous les fidèles qui s'étant confessés et ayant communie vésiteraient dans l'église des Franciscains de ces provinces, le T. S. Sacrement exposé le mardi en l'honneur de St Antoine et y prieraient aux intentions du Souverain Pontife : Léon XIII par un Bref du 3 Juillet 1894 vient d'étendre ce privilège à toutes les églises de l'Ordre. Pour profiter de ce nouveau bienfait et y faire participer les fidèles le T. S. Sacrement sera exposé tous les mardis dans l'Eglise de St-François à Montréal de 6¼ hrs. à 7½ p. m. Cette Indulgence plénière est applicable aux âmes du Purgatoire.

PÈLERINAGE. — Le 24 Septembre, la Fraternité des Sœurs du Tiers-Ordre de St François fera un pèlerinage au Sanctuaire de N.-D. du Saint Rosaire au Cap de la Madeleine.

Ce Sanctuaire célèbre cette année-ci le 2ème centenaire de sa fondation. De nombreux pèlerinages venus des paroisses voisines nous y ont déjà précédés. La Fraternité de Montréal ne veut pas rester plus longtemps en retard. Le 25 Septembre jour où dans l'Ordre on célèbre la fête de Notre-Dame de la Merci, elle ira accomplir son premier pèlerinage. Espérons qu'il sera nombreux.

Voici le programme.

Départ le 24 au soir. — Le bateau *Trois-Rivières* quittera le quai Jacques-Cartier à 7½ hrs. — Au départ on récitera les

prières de l'*Itinéraire* suivies du chant de l'*Ave Maria Stella*. — 8½ hrs. Matines et Laudes seront psalmodiées. — Instruction, et prière du soir. Ceux qui voudront passer une partie de la nuit en prière se retireront dans la salle du bateau qui leur sera indiquée. — Le chemin de la Croix, le Rosaire et l'Heure-Sainte les occuperont jusqu'à minuit.

5 hrs. lever. — 5½ hrs. départ pour le Sanctuaire. — Psalmodie de Prime et de Tierce, Messe et communions générales Déjeuner. — 8½ hrs. Messe solennelle dans l'Eglise paroissiale. Sermon. — Procession autour du Sanctuaire. — Consécration à la Ste Vierge. — Bénédiction du T. S. Sacrement et vénération des Reliques.

11 hrs. Départ du bateau pour *Trois-Rivières*. On se rendra en procession à la Cathédrale. — Visite des églises de Trois-Rivières et prière devant le tombeau du Frère Didace.

12½ hrs. Réunion générale à la Cathédrale. — Sermon par Sa Grandeur Mgr Lafêche. — Bénédiction du T. S. Sacrement — À 2 hrs. Départ du bateau pour Montréal.

REMERCIEMENTS ADRESSÉS

A

NOTRE BON FRÈRE DIDACE

Déclaration. — Dans la publication des faits attribués par nos Correspondants à l'intercession du Frère Didace, nous déclarons n'avoir jamais prétendu et ne vouloir en aucune façon anticiper sur le jugement de notre Mère la sainte Eglise Romaine à laquelle nous en laissons l'appréciation.

Avis — Dans le but de travailler à l'introduction de la cause du Frère Didace, nous prions toutes les personnes qui ont obtenu de lui quelque faveur signalée et bien constatée de nous en donner connaissance. Toute relation devra être contresignée par un prêtre, et par un médecin, s'il s'agit d'une guérison. Nous garderons toute la discrétion exigée et toutes les relations seront publiées dans l'ordre de leur réception.

Montréal. — 28 Nov. 1893. Dans la nuit de dimanche dernier je ne pouvais dormir à cause d'un atroce mal de dents Je me souvins des bienfaits du Frère Didace dont j'avais lu le récit dans votre *Revue* et me mis à le prier en lui promettant s'il me guérissait, de le notifier à la *Revue* et de faire un triduum en son honneur. Aussitôt, je sentis la douleur disparaître. Il ne me resta plus que l'enfluré.

UN JEUNE HOMME

Pointe St Charles. — Un père de famille gémissait depuis trois ans de voir son fils livré à des excès de boisson qui l'avaient conduit en prison pour un an et réduit au manque de travail. Sur un conseil qui lui fut donné, le père donna à ce fils du thé où avait trempé une image du Frère Didace. Depuis cette expérience l'ivrogne incorrigible se trouve si bien transformé qu'il éprouve pour la boisson autant d'horreur que si c'était du poison.

St Remi. — 10 décembre 1893. Grâce au bon Frère Didace, nous avons été préservés d'un incendie, et nous avons recouvré une somme d'argent sur laquelle nous ne comptions plus.

UNE ABONNÉE.

St Luc. — 12 décembre 1893. Vous voudrez bien encore remercier le bon Frère Didace par la voix de votre *Revue*, pour une faveur obtenue par sa puissante intercession.

J. CHS. COALLIER, *Curé*.

Escabana. — 18 décembre 1893. Je dois au bon Frère une nouvelle grâce. Un rhume contracté en automne me fatiguai tellement et persistait au point de dégénérer en consommation. J'eus recours au bon Frère Didace par une neuvaine. Le deuxième jour, je mis son image dans mon scapulaire, et le troisième jour la toux avait complètement cessé. Gloire soit rendue à Dieu et à son grand serviteur le bon Frère Didace.

DAME ELEUSIPPE LEMAY, *tertiaire*.

N'oublions pas nos bien-aimés Défunts.

Dame Clément Lévêque, professe, décédée à Sorel.

M. Majorique Caron, et Dame Florence Lessard, décédés à St Léon.

Mlle Cordélie Harnois, en religion Sœur Marguerite du Sacré-Cœur, décédée le 30 juillet 1894, à Montréal après 10 jours de profession, à l'âge de 26 ans.

M. Alcide Brouillet, de la Fraternité de Montréal, décédé le 1 juillet, à l'âge de 24 ans, après 6 mois de profession

M. Joseph Gérard, de la Fraternité de Trois-Rivières, décédé à Montréal le 8 août, après 1 an de profession.

Dame St Vincent, en religion Sœur Ste Marie de la Croix, de la Fraternité de Montréal, décédée après 5 ans de profession.

R. I. P.

Indulgences que l'on peut gagner dans le mois

Indulgences Plénieres.

Tous les jours, les nombreuses indulgences plénieres et partielles du chemin de la Croix.

En récitant six *Pater, Ave* et *Gloria*, nombreuses indulgences plénieres et partielles, une fois par mois pour les Tertiaires, et chaque jour pour les Cordigères. Pour gagner ces indulgences et celles du chemin de la Croix, la confession et la communion ne sont pas requises.

Le jour de la réunion mensuelle et un jour du mois, au choix de chaque Tertiaire, moyennant la confession, la communion et la visite d'une église ou d'un oratoire public.

Le 4, cond. ord.

Le 16, pour les Associés du chemin de Croix perpétuel.

Le 17, absolution générale pour les Tertiaires. Ind. plén. pour les Cordigères moyennant la visite d'une église franciscaine et les conditions ordinaires, ind. plén. le 4, le 17, et le 24.

Dorenavant, en l'honneur de S. Antoine, le Saint Sacrement sera exposé dans l'Eglise des P.P. Franciscains tous les mardis de 6 $\frac{1}{4}$ h à 7 $\frac{1}{2}$ hrs. p. n. Quiconque, visitera cette église, pendant ce temps et y priera aux intentions du Souverain Pontife gagnera une ind. plén. aux conditions ordinaires.

Indulgences Partielles.

La visite prescrite aux Tertiaires pour les indulgences des Stations de Rome, doit régulièrement se faire dans l'église où est érigée la fraternité. Tout Tertiaire qui en serait empêché, peut satisfaire à cette condition en visitant son église paroissiale. La visite de l'église paroissiale peut même suppléer à la visite des églises du premier, du deuxième Ordre, et du Tiers-Ordre régulier, si l'on ne peut s'y rendre pour gagner les indulgences qui exigent cette visite. Dans ce cas, il faut remplir les autres conditions exigées, qui sont la confession, la communion pour les indulgences plénieres, la visite, et la récitation de trois *Pater, Ave* et *Gloria*. Telles sont les conditions des indulgences à gagner dans les églises franciscaines.

Indulgence de 300 jours, pour un grand nombre de bonnes œuvres indiquées dans la Règle par Sa Sainteté Léon XIII.

Chaque jour, 207 quarantaines et 300 jours, moyennant la récitation de trois *Pater*, *Ave* et *Gloria* en l'honneur de la Très Sainte Trinité, et la visite d'une église franciscaine, ou, si l'on ne le peut, de l'église paroissiale.

A la même condition, 198 ans et autant de quarantaines, chaque samedi et chaque dimanche de l'année.

A la même condition, 100 jours tous les vendredis de l'année

A la même condition, 256 ans et 50 quarantaines, tous les jours de fêtes de nos Saints des trois Ordres.

Le 16, 7 ans et 7 quarantaines pour les Tertiaires et les Cordigères.

Le 19, 21, 22 pour les Tertaires, indulgence de 10 ans et 10 quarantaines des Stations de Rome.

Indulg. de 256 ans et 50 quarantaines, en visitant une église franciscaine le 4, le 24, le 27.

CALENDRIER.

Septembre

1. Bse Isabelle de France, du deuxième Ordre, première abbesse des Urbanistes.
- 3 BB. Jean de Pérouse, prêtre, et Pierre de Sasso Ferrato, frère lai, martyrs du premier Ordre.
- 4 Ste Rose de Viterbe vierge du Tiers-Ordre.
- 5 B. Gentil de Mathelica, martyr du premier Ordre.
- 6 B. Vincent d'Aquila, frère lai du premier Ordre.
- 8 Nativité de la très Ste Vierge.
- 9 Bse Séraphine de Sforza, veuve, du deuxième Ordre. — Saint Nom de Marie.
- 12 BB. Apollinaire et ses Quarante Compagnons du premier et du troisième Ordre martyrs au Japon.
- 13 Ste Véronique de Giuliani, du deuxième Ordre.
- 04 Exaltation de la Sainte Croix.
- 16 Fête des Sept Douleurs de Marie.
- 17 Commémoration solennelle de la miraculeuse impression des Sacrés Stigmates de N. S. P. S. François.
- 18 St Joseph de Copertino prêtre, du premier Ordre.
- 19, 21, 22. Quatre-Temps.
- 23 Invention du corps de Notre Mère Sainte Claire d'Assise.
- 24 St Pacifique de St Severino, prêtre, du premier Ordre.
- 75 Notre-Dame de la Merci.
- 26 Bse Lucie de Salerne, vierge du Tiers-Ordre.
- 27 St Elzéar de Sabran, comte, du Tiers Ordre.
- 28 B. Bernardin de Feltre, prêtre, du premier Ordre.
- 29 Dédicace de St Michel archange.

M. C. GALARNEAU
MARCHAND DE
CUIR ET FOURNITURES A CORDONNIERS
279 Rue Saint-Paul, 279
MONTREAL.

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
CADIEUX & DEROME
LIBRAIRES, EDITEURS, IMPORTATEURS
1603 Rue Notre-Dame, Montreal

Livres de Prières et de Piété, Livres Classiques, Fournitures
d'Ecoles et de Bureaux, Articles Religieux et de
Fantaisie, Tapisseries, Etc., etc.

LESSARD & HARRIS
Couvreurs, Plombiers
POSEURS D'APPAREILS DE CHAUFFAGE A EAU CHAUDE, A AIR CHAUD ET A VAPEUR
Toutes sortes d'ouvrages Electriques
421½ RUE CRAIG, MONTRÉAL
TELEPHONE 2194. J. W. HARRIS, Gerant

ETABLIE EN 1870
Laporte, Martin & Cie
EPICIERS EN GROS
COIN DES RUES NOTRE-DAME ET SEIGNEURS
MONTREAL.

NAZAIRE VERSAILLES
A CONSTAMMENT EN MAIN
VEAUX, MOUTONS, LARD, VOLAILLES
ET LEGUMES DE TOUTES SORTES
433 St. James Street, Montreal
TELEPHONE 2808.

M. GARAND
NOTAIRE
10 SAINT LAMBERT
RESIDENCE; 29 AVENUE MONT ROYAL, VIS-A-VIS L'AVENUE LAVAL